

Distinguer l'éthique référentielle de l'éthique inférentielle, ou comment la question du fondement éthique modifie l'analyse d'un cas d'éthique professionnelle en milieu scolaire

Samuel HEINZEN

Haute École pédagogique de Fribourg (HEP FR), Suisse

VOLUME XLV : 1 – PRINTEMPS 2017

Revue scientifique virtuelle publiée par l'Association canadienne d'éducation de langue française dont la mission est la suivante : « Par la réflexion et l'action de son réseau pancanadien, l'ACELF exerce son leadership en éducation pour renforcer la vitalité des communautés francophones ».

Éditrice

Natalie Tremblay, ACELF

Présidente du comité de rédaction

Lucie DeBlois,
Université Laval

Comité de rédaction

Jean Labelle,
Université de Moncton

Lucie DeBlois,
Université Laval

Nadia Rousseau,
Université du Québec à Trois-Rivières

Jules Rocque,
Université de Saint-Boniface

Phyllis Dalley,
Université d'Ottawa

Révisseuse linguistique

Renée Dolbec

Directeur général de l'ACELF

Richard Lacombe

Conception graphique et montage

Claude Baillargeon

Responsable du site Internet

Étienne Ferron-Forget

Diffusion Érudit

www.erudit.org

Les textes signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et auteurs, lesquels en assument également la révision linguistique. De plus, afin d'attester leur recevabilité, au regard des exigences du milieu universitaire, tous les textes sont arbitrés, c'est-à-dire soumis à des pairs, selon une procédure déjà convenue.

La revue *Éducation et francophonie* est publiée deux fois l'an grâce à l'appui financier du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

acelf

ASSOCIATION
CANADIENNE
D'ÉDUCATION DE
LANGUE FRANÇAISE

265, rue de la Couronne, bureau 303
Québec (Québec) G1K 6E1
Téléphone : 418 681-4661
Télécopieur : 418 681-3389
Courriel : info@acelf.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
ISSN 1916-8659 (En ligne)

L'éthique en éducation : fondements et orientations actuelles de la recherche

Coordination du numéro :

Claude GENDRON, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada

Mathieu GAGNON, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

Liminaire

1 L'éthique en éducation : fondements et orientations actuelles de la recherche

Claude GENDRON, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada
Mathieu GAGNON, Université de Sherbrooke, Québec, Canada

14 Distinguer l'éthique référentielle de l'éthique inférentielle, ou comment la question du fondement éthique modifie l'analyse d'un cas d'éthique professionnelle en milieu scolaire

Samuel HEINZEN, Haute École pédagogique de Fribourg (HEP FR), Suisse

28 Le développement moral de l'individu : penser Habermas contre Habermas pour l'éducation éthique au primaire et au secondaire

Arianne ROBICHAUD, Université du Québec à Montréal, Québec, Canada

42 L'enseignement des faits religieux et l'enseignement moral et civique « à la française » : des éthiques en tension?

Anne-Claire HUSSER, Université Claude-Bernard Lyon 1, France

60 L'éducation éthique dans les orientations du programme québécois *Éthique et culture religieuse*: une éducation au vivre-ensemble?

Nancy BOUCHARD, Université du Québec à Montréal, Québec, Canada
Marie-France DANIEL, Université de Montréal, Québec, Canada
Jean-Claude DESRUISSEAU, Université du Québec en Outaouais, Québec, Canada

89 L'éthique *hacker*, un modèle éthique du numérique pour l'éducation?

Patrick PLANTE, Université TÉLUQ, Québec, Canada

107 Méditer pour l'équité

Hélène HAGÈGE, Université de Montpellier, France

134 Repères de stagiaires finissants en enseignement permettant de soutenir le développement de leur compétence éthique

Guylaine CLOUTIER, Université de Montréal, Québec, Canada
Lise-Anne ST-VINCENT, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada

155 L'éthique de la recherche en contexte de classe : des moyens d'actualisation de la responsabilité des enseignants du secondaire envers leurs élèves

Michel BÉLANGER, Université du Québec à Rimouski, Québec, Canada
Vincent RICHARD, Université Laval, Québec, Canada

174 Éthique et activité mathématique

Jean-François MAHEUX, Université du Québec à Montréal, Québec, Canada
et University of Auckland, Auckland, New Zealand
Jérôme PROULX, Université du Québec à Montréal, Québec, Canada

Distinguer l'éthique référentielle de l'éthique inférentielle, ou comment la question du fondement éthique modifie l'analyse d'un cas d'éthique professionnelle en milieu scolaire

Samuel HEINZEN

Haute École pédagogique de Fribourg (HEP FR), Suisse

RÉSUMÉ

Dès lors que se pose la question du fondement de l'éthique, se pose également le postulat de l'existence ou non de ce fondement. Dans le cadre scolaire, si le postulat de l'existence de ce fondement est admis, il permettra de justifier une prise de décision, assumant ainsi son rôle de fondement. La question de savoir comment prendre une décision sans recourir à un tel fondement postulé revient à formuler la possibilité d'une éthique inférentielle, c'est-à-dire sans fondement, opposée à une éthique référentielle, c'est-à-dire avec fondement. En appliquant cette distinction à un cas réel d'éthique scolaire, on peut commencer à s'interroger au sujet de la vigilance éthique des recherches en éducation sur des problématiques éthiques.

ABSTRACT

Distinguishing referential ethics from inferential ethics, or how the question of ethical foundations modifies the analysis of a professional ethics case in the school setting

Samuel HEINZEN, University of Fribourg (HEP FR), Switzerland

Once the question of ethical foundation arises, the question of whether or not this foundation exists also arises. In the school context, if the hypothesis of the foundation's existence is accepted, it can be used to justify a decision, thus taking on its role as foundation. The question of knowing how to make a decision without resorting to a hypothesized foundation amounts to formulating the possibility of an inferential ethic, one not based on a foundation, as opposed to a referential foundation-based ethic. Applying this distinction to a real case of school ethics, we can start to raise questions about the ethical vigilance of education studies on ethical issues.

RESUMEN

Distinguir la ética referencial de la ética inferencial o cómo la cuestión del fundamento ético modifica el análisis de un caso de ética profesional en ámbito escolar.

Samuel HEINZEN, Escuela superior de pedagogía de Friburgo (HEP FR), Suiza

Siempre que se cuestiona el fundamento de la ética, se postula asimismo la existencia o no de dicho fundamento. En el ámbito escolar, si el postulado de la existencia de dicho fundamento se admite, eso justificaría la adopción de decisiones, asumiendo así su rol de fundamento. La cuestión de saber cómo tomar una decisión sin recurrir a dicho fundamento, lleva a formular la posibilidad de una ética inferencial, es decir, sin fundamento, opuesta a la ética referencial, es decir, con fundamento. Si se aplica esta distinción en el caso concreto de la ética escolar, uno se puede interrogar sobre la vigilancia ética de las investigaciones en educación sobre problemáticas éticas.

INTRODUCTION

Prendre la décision la plus juste constitue une préoccupation éthique continue. En milieu scolaire, cette préoccupation est notamment saillante lorsque les conséquences des décisions engagent une institution publique, à savoir l'école, envers un individu ou un groupe d'individus mineurs. La responsabilité de l'agent éthique est ainsi amenée, avec une intensité particulière, au centre d'un questionnement sur sa raison d'être. Fonder de telles décisions sur une base solide est en ce sens un objectif attractif. Pourtant, se référer à un fondement ou à un groupe de fondements ne constitue pas nécessairement la garantie d'une prise de décision unanimement reconnue comme juste. Cette problématique du fondement convoque une approche philosophique qui poursuit, au fil des siècles, voire des millénaires, le débat âprement engagé entre Socrate et Calliclès (Platon, 1997) sur les définitions du bien et du juste. Néanmoins, le rôle attribué à la contribution philosophique dans une problématique d'ordre éducatif n'est pas de prendre une position affirmative, mais plutôt de mettre en évidence les organisations conceptuelles qui sont mobilisées dans le traitement de problèmes éthiques. Il ne s'agit donc pas de dire ce qu'il faut faire, mais plutôt de prendre conscience de ce qu'il advient ou peut advenir lorsqu'une réflexion éthique est mobilisée, lorsque des concepts sont employés pour construire une décision et sa justification. Cette posture axée sur le processus conduit à prolonger la réflexion éthique vers la saisie de l'implicite, dont l'influence sur les propos explicites n'est pas forcément évidente à reconnaître dans le feu de l'action. En prendre conscience permet ainsi d'agir plus librement, dès lors qu'on admet qu'il est profitable de comprendre les raisons déterminantes de son action.

Afin de mieux distinguer l'éthique inférentielle de l'éthique référentielle, l'exposition d'un cas d'éthique scolaire concret viendra d'abord ancrer le propos. La question d'éthique scolaire proprement dite sera ensuite formulée. Puis la méthode d'analyse philosophique sera explicitée en vue de son application pratique. Par la suite, le traitement du cas à la manière de l'éthique référentielle précédera le traitement du cas à la manière de l'éthique inférentielle, avec une attention particulière portée sur le langage et le sujet. Enfin, la mise en regard des deux approches ouvrira un questionnement sur la méthode de recherche en éthique scolaire.

LE CAS D'ÉTHIQUE SCOLAIRE

Au début d'avril 2016, une décision d'éthique scolaire prend une ampleur médiatique peu commune en Suisse (Swissinfo, 2016a). L'école secondaire de Therwill, située dans le canton suisse de Bâle-Campagne, autorise deux élèves musulmans d'origine syrienne à ne pas serrer la main du personnel enseignant, comme il est pourtant d'usage dans l'établissement. La raison de cette dispense est la suivante : les élèves en question refusent de serrer la main du personnel enseignant féminin pour motif religieux. L'établissement, pour éviter une discrimination entre le traitement

du personnel enseignant masculin et celui réservé au personnel féminin, dispense les deux élèves de serrer la main à l'ensemble du personnel enseignant. L'établissement reconnaît aussi le droit, du moins provisoirement, aux deux élèves de pratiquer leur particularisme religieux dans un cadre institutionnel. Cette décision suscite un tollé général (Swissinfo, 2016a), autant dans le monde de l'enseignement helvétique que dans l'opinion publique et même chez les plus hautes autorités du pays. Finalement, une décision de justice oblige les deux élèves à serrer la main de l'ensemble du personnel de l'établissement qu'ils fréquentent. Devant le refus réitéré des élèves, cette décision a entraîné une sanction judiciaire (Swissinfo, 2016b).

LA QUESTION D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE

La forte médiatisation de ce cas (Bleisch, 2016) dépasse largement le cadre de l'éthique scolaire dans son déroulement. De ce fait, c'est uniquement le point de départ de la problématique qui est ici traité d'un point de vue philosophique appliqué à la pratique scolaire. Il s'agit donc de répondre à la question suivante: selon quelles mesures normatives un groupe d'enseignantes et d'enseignants peut-il accepter le refus d'un code de politesse de la part d'un ou de plusieurs élèves, si ceux-ci invoquent une motivation religieuse pour être dispensés du respect d'un tel code? En cherchant à répondre à cette question, on met en évidence la différence qui existe entre le traitement de cas amené par une éthique référentielle et le traitement du même cas amené par une éthique inférentielle. Il devient alors possible non seulement d'interroger la valeur éthique d'une réponse à un cas concret, mais également de mettre en perspective l'enjeu éthique de tout un système de valeurs.

La question se pose, pour le traitement du problème d'un point de vue philosophique, indépendamment de la médiatisation et des réactions au plus haut niveau d'un État, dès lors qu'il est usuellement admis qu'en général les décisions prises à l'école s'exercent au niveau de l'école et que leurs répercussions portent davantage sur la relation avec la famille de l'élève. Il s'agit donc de savoir comment, en général, il est possible de réagir dans une telle situation et non de statuer péremptoirement sur la situation de l'école Therwill.

LA MÉTHODE D'ANALYSE PHILOSOPHIQUE APPLIQUÉE À L'ÉTHIQUE PRATIQUE

Utiliser une approche d'analyse philosophique (Heinzen, 2015) consiste non pas à savoir quels sont les concepts utilisés, mais à montrer quelle forme d'organisation est utilisée pour lier de manière cohérente un ensemble de concepts. Il s'agit donc d'une analyse hypothétique qui explore la possibilité de propositions conditionnelles. Le but d'une telle analyse est d'examiner les différences d'organisation entre la conséquence applicative d'une forme hypothétique d'organisation conceptuelle et le même

enjeu applicatif d'une autre forme hypothétique d'organisation conceptuelle. Il devient alors possible de montrer en quoi deux organisations différentes ont des conséquences différentes, et ce, d'une certaine manière, indépendamment des concepts particuliers qui sont ou seraient utilisés. En ce sens, il s'agit ici de viser l'explicitation de liens interconceptuels implicites qui, pour des raisons pratiques évidentes d'intelligibilité communicative d'un discours, ne sont normalement jamais formulés.

LE TRAITEMENT CLASSIQUE ET RÉFÉRENTIEL

Justifier un acte de manière éthique revient ordinairement à lier causalement une décision concrète à un ordre de valeurs. Cette manière de fonder l'action éthique implique la constitution d'une référence, qui permet de distinguer clairement ce qui doit être fait comme étant conforme à cette référence. Si un changement de référence intervient, notamment dans le cadre d'un désaccord entre deux parties sur ce qui est bien ou mal, se pose alors la question de l'acceptation ou du refus de cette autre référence. Une telle question convoque la nouvelle justification d'un tel choix, appelant à son tour une nouvelle référence qui permet de valider ce choix. Bien que n'excluant nullement la validité d'une pratique éthique, le recours à un tel système de références en cascade peut devenir problématique lorsqu'apparaît une différence significative entre la référence employée par une autorité et une autre référence employée par une minorité soumise à cette autorité. Or, plus ces deux références seront posées comme ultimes et moins il sera aisé de concilier leur différence autour d'un choix mutuellement reconnu comme valide.

La forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique fondée

Bien que Moore (1903/2012) ait ouvert le débat méta-éthique en permettant de se demander ce qu'est un énoncé éthique plutôt que de se demander seulement au nom de quoi un énoncé serait éthique et bien qu'il ait ainsi affirmé l'autonomie de cette discipline philosophique, la question des fondements, comme le rappelle Blackburn (1996), ne cesse de poursuivre l'étude et les enjeux de l'éthique. La question de l'appui pour justifier le bien et le juste est en ce sens une question classique. Quelle est donc la forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique posée sur un fondement? La première hypothèse est que l'éthique perd son autonomie dès lors qu'elle nécessite un fondement autre qu'elle-même. Ce problème tend à situer la validité d'une affirmation éthique hors du domaine du discours sur les valeurs. La question du lien de nécessité entre les validations éthiques et leur domaine de validation devient ainsi le centre de la justification éthique. Savoir si une décision est bonne revient à démontrer qu'elle est bien fondée sur le socle de ce qui est considéré comme le bien. Pour éviter de remonter la cascade des justifications et donc de se demander pourquoi un tel socle serait considéré comme le bien et non un

autre, il est possible d'envisager la justification éthique d'une certaine manière à l'interne, sans appeler d'autres validations que celle de la logique (Hare, 1952). Cependant, dès lors qu'apparaît une divergence fondamentale et irréconciliable dans une telle perspective, il ne reste plus qu'à assumer soit l'hégémonie d'un discours sur un autre, soit l'indéterminisme moral, peu enclin à permettre un choix autre que celui de l'individu existentiel isolé, un peu à la manière envisagée par Sartre (1946). Cependant, pour que ce problème référentiel soit solidement engagé, il est nécessaire de convoquer une deuxième hypothèse, celle d'un sens des concepts éthiques qui sont de l'ordre d'un lien à une référence. Autrement dit, un mot comme « bien » a un sens s'il est lié à quelque chose qui est autre que ce mot et qui, d'une certaine manière, est désignable objectivement. La compréhension du langage est ici envisagée à la manière d'un Carnap (2002) ou d'un Quine (1977), à savoir une posture réaliste à propos de la relation du mot au monde. Appliquée à l'éthique, cette hypothèse des références des termes éthiques implique certes plusieurs possibilités, mais toujours dans l'idée que l'éthique parle de quelque chose. En poussant l'hypothèse à son extrême inverse pour en jauger la limite, c'est-à-dire en envisageant une posture antiréaliste, à la manière de Timmons (1999) ou de Horgan et Timmons (2006), *grosso modo*, on accepte l'idée que l'éthique ne renvoie ni à des faits, ni à des états mentaux, ni à des propriétés immanentes, mais à quelque chose comme l'expression d'une attitude évaluative par rapport à un objet d'évaluation (Horgan et Timmons 2006). Il est cependant toujours possible de se demander à quelle attitude évaluative l'énoncé correspond et donc de revenir avec la question du fondement de cette attitude évaluative. Autrement dit, selon la forme hypothétique d'organisation conceptuelle liée au fondement, les termes de l'éthique ont forcément une référence, qui doit pouvoir être identifiée. Dès lors que la recherche de cette référence est engagée, il est cohérent de se demander dans quelle mesure cette référence constitue un fondement satisfaisant.

Formulée de manière récapitulative, la forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique fondée est la suivante : un terme employé en éthique a une référence, qui en constitue la légitimité, et remettre en question la référence revient à remettre en question la légitimité du terme. Par exemple, dans la situation de Therwill, la référence du terme politesse est désignée comme l'acte de serrer la main, dans l'idée que nécessairement le refus de serrer la main ne peut être compris que comme un acte d'impolitesse. Ainsi, dans cette optique, contester le fait que serrer la main n'est pas forcément impoli ni nécessaire à l'école ne peut sérieusement être envisagé.

Application de la forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique fondée à la question d'éthique pratique

S'il est admis que les termes éthiques ont une référence et que la question se pose de savoir quelles sont les mesures normatives qui permettent d'accepter ou de refuser la dispense d'un code de politesse, il est donc tout à fait cohérent de chercher une

légitimité externe à la décision éthique. Qu'il s'agisse des lois, des coutumes, des valeurs, des principes, une sorte de course aux fondements va s'engager pour appeler ceux qui semblent les plus à même de justifier la décision. Corrélativement, il est cohérent de concevoir les termes engagés dans ce type de démarche justificative comme également intelligibles de manière référentielle. Ainsi, des questions vont se poser. Serrer la main est-il halal? Ou, encore, serrer la main est-il une coutume nécessaire à la bonne intégration des migrants? Ces questions convoqueront toujours le postulat qu'il existe une réponse à ce genre de question. De ce fait, les agents éthiques engagés dans la situation se retrouvent d'une certaine manière condamnés à répondre à un questionnement référentiel. Au bout du compte, il devient nécessaire de savoir si l'on est pour ou contre la dispense, ce qui exclut, finalement, sans avoir à se justifier, d'autres manières d'aborder la problématique. Ultimement, une éthique référentielle est donc une éthique du jugement fondé qui cherche toujours son fondement.

LA FORME HYPOTHÉTIQUE D'ORGANISATION CONCEPTUELLE D'UNE ÉTHIQUE INFÉRENTIELLE ET PRAGMATIQUE

La possibilité de lier référence et fondement, de même que fondement et jugement, est discutable. Mais il reste à savoir comment. Une première manière consisterait à interroger chacun des liens précédemment exposés. Toutefois, si cette démarche permettait de pondérer le propos, elle ne résoudrait pas pour autant l'enjeu de l'organisation conceptuelle elle-même. Dès lors qu'est admis un cadre référentiel, il n'est pas possible de ne pas s'y enfermer et, finalement, de le renforcer. Autrement dit, dans une logique d'éthique référentielle, se pose inévitablement le problème de la boucle logique suivante: si un fondement est considéré comme bien, il est déjà admis qu'il est bien de se référer à ce fondement, d'où une remontée à l'infini du fondement du fondement. Un tel dysfonctionnement logique transforme ainsi tout arbitrage éthique en arbitraire moral.

Le langage et l'éthique

Pour entrer en discussion, il est donc préférable de s'engager en amont de l'enjeu et de revenir sur l'hypothèse alternative, celle d'envisager une éthique sans fondement. Autrement dit, d'essayer d'aller plus loin que dans la posture antiréaliste. À cette fin, la première hypothèse consiste à abandonner un langage avec une référence au profit d'une compréhension inférentielle du langage en général. La perspective qui est la plus profitable à l'édification d'une forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique non fondée est celle qui unifie le sens des mots et la pratique normative. C'est auprès de Brandom (1994), selon la lecture qu'en donne Heath (2001), qu'il est possible de puiser cette hypothèse alternative. Selon cette approche, le sens d'un mot n'est pas lié à sa référence, mais se constitue toujours dans une communauté

interlocutoire. Le langage est ici foncièrement compris d'une manière pragmatique et collective, au sens d'une relation entre au moins deux interlocuteurs (Austin, 1970). Dans la lecture que Heath (2002) propose du point de départ de *Making it explicit* (Brandom, 1994), le sens d'un mot naît de la régulation interlocutoire. Autrement dit, quand au moins deux individus, voire bien davantage, régulent leurs comportements en employant un système de signes, ils créent, au fil de ce qui va devenir une sorte de coutume, une norme et un sens de manière mutuelle. Ainsi, le langage et l'éthique ont ici une origine commune qui est la régulation de la communauté interlocutoire, mais ni l'un ni l'autre n'ont de fondements externes. L'éthique est une pratique langagière, comme le langage est une pratique éthique. Ce sont les fondements premiers de la pensée aléthique, visant la recherche d'énoncés qui peuvent être reconnus comme vrais, et les fondements de l'action déontique, visant l'explicitation d'énoncés pouvant être reconnus comme étant de l'ordre du bien et du juste et, en tant que tels, soit en tant que pratique originelle, ils n'exigent aucun fondement tiers.

La forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique inférentielle pragmatique inspirée de cette approche consiste à considérer que le langage, comme régulation mutuelle, amène un dépassement de la régulation non langagière que serait le rapport de force physique comme les coups ou les cris. Ce dépassement par la régulation langagière permet d'engager l'éthique hors de l'immédiateté de l'action en amenant la formulation de possibilités d'actions et ainsi un échange interlocutoire sur ces possibilités. Il n'est donc pas nécessaire de convoquer une notion objective ou subjective de bien ou de juste préalablement établie pour exercer cette éthique. Il faut par contre être en mesure d'en parler en communauté. D'une certaine manière, c'est un retournement des conceptions d'Apel (1994) et de Habermas (1999) selon lesquelles l'éthique est la communication des raisons. Ici, il s'agit de créer des raisons par la communication.

Formulée de manière récapitulative, la forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique inférentielle est la suivante : un terme employé en éthique est une inférence collective, et cette inférence constitue le sens du terme. Il est donc possible de pratiquer un questionnement sur le sens inférentiel en collectivité.

La situation autopoïétique

Avant de procéder à l'application de la forme hypothétique au cas, il convient de prendre en compte l'asymétrie irréductible, que pointe Moreau (2015) dans le cadre de l'éthique scolaire, entre une personne adulte qui assume un mandat professionnel et des enfants en situation d'apprentissage. Les enseignantes et les enseignants, comme d'ailleurs les parents ou les tuteurs légaux, sont en effet amenés ultimement à décider des choix et des actions à la place des enfants. La communauté interlocutoire s'efface devant un discours monologique qui exclut les principaux

intéressés. Une logique inférentielle en éthique enseignante serait ainsi invalidée par l'impossibilité de sa pratique. Du moins, si l'on admet également les conceptions anthropologiques des êtres humains enfants et enseignants, qui garantissent la pérennité de l'asymétrie. Certes, saisi dans l'instant de l'action, le rapport adulte-enfant semble condamner irrévocablement la communauté interlocutoire au silence autoritaire. Mais, ce rapport dégagé de l'instantané, il est possible et même souhaitable de considérer la perspective éducative dans la durée. En prenant en compte l'anthropologie de Rorty (1993), laquelle considère l'interlocuteur comme un sujet autopoïétique qui est son propre créateur par les transformations continues de son vocabulaire tout au long de sa vie, et la combinant à la communauté interlocutoire de Brandom (1994, 2011), il est possible d'envisager le champ de l'éthique comme celui d'une communauté interlocutoire d'autopoïèses continues. Le langage éthique, compris comme des effets voulus sur autrui par des échanges régulateurs, modifie au fur et à mesure les échanges comme les individus en interlocution et, parallèlement, la régulation générale du groupe interlocutoire. Appliquée au contexte scolaire, cette conception rompt l'asymétrie, certes non pas sur un plan légal, mais sur un plan anthropologique. L'enseignante et l'enseignant comme les élèves sont tout autant en autopoïèse continue; il existe des différences de durée, de complexité, de forme, mais pas de dynamique proprement dite. Les humains élèves changent les humains enseignants et les humains enseignants changent à nouveau les humains enfants. Ces autopoïèses continues accroissent les différences entre les individus qui réagissent et proagissent en fonction de leur position propre dans le discours collectif, ce qui génère de nouvelles éthiques, de nouvelles régulations sociales, de nouvelles autopoïèses.

Une telle perspective pose en outre la problématique de la gouvernance en milieu scolaire, qui se trouve exclue de l'axe hiérarchique vertical, imposant une prise en compte majeure de l'apprenant comme partenaire égal en droit et en dignité *de facto* (et non simplement *de jure*) dans une dynamique citoyenne aussi horizontale que participative. La supériorité du système enseignant et du système administratif, en tant que priorité décisionnelle, ne pourrait ainsi se limiter qu'à la mise en place de tous les moyens efficaces pour réduire au maximum du praticable toute verticalité morale à l'école.

Formulée de manière récapitulative, la forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique inférentielle dans un contexte anthropologique autopoïétique est la suivante : un terme employé en éthique est une inférence collective, et cette inférence constitue le sens du terme. Il est donc possible de pratiquer un questionnement sur le sens inférentiel en collectivité. La collectivité est celle d'autopoïèses interlocutoires; ainsi, le terme comme la collectivité se modifient au fur et à mesure de cette pratique.

Application de la forme hypothétique d'organisation conceptuelle d'une éthique inférentielle

S'il est admis que les termes éthiques sont des inférences et que la question se pose de savoir quelles sont les mesures normatives qui permettent d'accepter ou de refuser la dispense d'un code de politesse, il est alors tout à fait cohérent de chercher à explorer les possibilités interlocutoires engagées dans la situation concernée. La première possibilité interlocutoire à explorer pourrait être celle qui revient à se demander s'il y a bel et bien interlocution, soit un échange dont le sens des termes se construit ou du moins s'affine au fur et à mesure que la discussion avance. Or, il se pourrait que si deux monologues s'affrontent, par exemple celui de la législation contre celui de la pratique religieuse, la seule issue soit de réduire au silence l'un d'eux. Si, par contre, les propos législatifs comme les propos religieux entrent effectivement dans un échange visant leur régulation, ne serait-ce qu'en termes de viabilité du dialogue, il demeure possible de maintenir la cohabitation des deux discours. La seconde possibilité interlocutoire à explorer pourrait être celle qui s'oriente vers la création d'un vocabulaire commun, qui engage la participation des auto-poïèses personnelles dans le discours. Les questions animant un tel dialogue seraient, par exemple, de savoir comment vivre selon des coutumes spécifiques dans une culture dominante constituée de coutumes alternatives ou, encore, de chercher à comprendre sa différence sans que cette différence engage nécessairement de discrimination. Il en ressortirait probablement la possibilité de part et d'autre d'envisager différentes formes de codes de politesse, diversement combinables, valables variablement selon les contextes, comprises dans une durée toujours en mutation et permettant autant le respect des piliers institutionnels que des particularismes personnels et coutumiers.

En ce sens inférentiel, il ne s'agit plus en éthique de déterminer de manière terminale le bien et le mal, ni d'être pour ou contre quoi que ce soit, mais de chercher à rendre viable la possibilité continue du discours éthique. Rien n'est ainsi posé comme bien en premier, car le bien est ici une recherche continue et collective de sa signification, et cette signification provient de la collectivité interlocutoire, autant qu'elle détermine la collectivité humaine comme créatrice de vocabulaires régulateurs. Ainsi, le devoir moral premier des êtres humains interlocuteurs auto-poïétiques est de participer aux dialogues éthiques en commençant par respecter pour tout un chacun, notamment enfants, marginaux et toute personne reconnue comme porteuse de différences, l'ensemble des possibilités d'engager ce dialogue, à commencer par le droit de dire à l'autre qui je suis.

LE PROBLÈME ÉTHIQUE D'UNE MÉTHODE DE RECHERCHE AU TRAVERS DE LA DISTINCTION ENTRE L'ÉTHIQUE RÉFÉRENTIELLE ET L'ÉTHIQUE INFÉRENTIELLE

L'analyse philosophique appliquée à un cas n'ouvre que des possibilités de traitement, sans apporter directement de réponses à ce cas. De plus, il n'est nullement établi que dans les pratiques réelles les décisions en matière d'éthique scolaire soient exclusivement d'ordre référentiel ou inférentiel. En ce sens, la pertinence d'une telle distinction à ce niveau de conceptualisation constitue déjà un objet de recherche discutabile. Une première question de recherche consisterait dès lors à observer des pratiques éthiques réelles et à examiner dans quelle mesure elles pourraient être classifiées en termes référentiels, inférentiels ou un mixte des deux (si un tel mixte est plausible). Une telle classification permettrait à son tour de déterminer dans quelle mesure l'école développe un système d'éthique plutôt référentiel ou plutôt inférentiel, puis de discuter de la légitimité de l'une comme de l'autre.

Partant de l'hypothèse que l'existence de pratiques éthiques référentielles est avérée, il devient possible d'interroger les moyens de mise en œuvre des prescriptions appelant des réalisations plutôt inférentielles. À ce titre, la Convention relative aux droits de l'enfant stipule à son article deuxième un respect des droits de l'enfant « sans distinction aucune » (Nations Unies, 1990). La Constitution suisse affirme de son côté, à son article 11, que les enfants exercent « eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement » (Constitution fédérale suisse, 1999). Le Plan d'études romand revendique « les droits et devoirs de la personne humaine ainsi que les droits de l'enfant » (PER, 2010-2016) comme principe de base. Autrement dit, de tels documents soutiennent la vision d'un enfant comme sujet de droit, au plein bénéfice de la dignité humaine. Si ces documents sont en soi très clairement des références, il serait cependant judicieux d'examiner si des éthiques applicatives, telle l'éthique professionnelle scolaire, doivent fondamentalement fonctionner de manière également référentielle pour réaliser ces visées. Une éthique inférentielle, qui intègre de manière constitutive la participation paritaire des enfants, ne constituerait-elle pas une réalisation éthique plus aboutie de ces mêmes visées? Plus largement, on pourrait également se demander si l'école, avec toute sa dimension légale et normative, est un lieu où il est possible de choisir entre deux systèmes d'éthique, référentiel ou inférentiel.

De tels questionnements sur la recherche en éthique scolaire interpellent également les méthodes de recherche qui permettraient de répondre à ces interrogations. En effet, des méthodes descriptives qui s'emploient à montrer les processus éthiques en place pourraient certes répondre à la question du type inférentiel ou référentiel des pratiques réelles, mais ne pourraient pas aller plus loin sur le questionnement éthique proprement dit, à savoir lequel de ces deux systèmes est le plus souhaitable. Quelle méthode d'enquête pourrait assumer l'impartialité de son analyse au-delà de ces cadres inférentiel ou référentiel? Est-il encore possible de considérer que le fait de

répondre à un tel enjeu est de l'ordre de la recherche, avec toute la charge d'objectivité et de neutralité que celle-ci suppose? N'y a-t-il pas nécessité de simplement faire de l'éthique, c'est-à-dire débattre des différentes possibilités pour permettre à tous les agents concernés d'exercer leur responsabilité de la manière la plus conscience possible? Mais le risque d'un divorce entre des pratiques de recherches sur les comportements et des pratiques réflexives et collectives peut alors émerger. Or, des recherches sur l'éthique pratique qui ne se soucieraient pas d'éthique, tout autant que des réflexions éthiques ne souciant guère de leur terrain d'application, n'ont aucun sens. Si échapper à un cadre semble impossible dès lors qu'il y a langage, expliciter très clairement les cadres et leurs rapports pourrait constituer une organisation efficiente d'une forme de travail de recherche en éthique de l'éducation. Ainsi, un pôle de recherche visant à décrire et à expliquer ce qui se passe sur le terrain pourrait alterner avec un pôle dialogique, dont les énoncés formeraient autant de possibilités de lecture et de projets à mettre à l'épreuve du terrain. Une boucle vertueuse de recherche-développement entre possibilités et opérationnalisations pourrait alors s'envisager. Une telle approche serait en soi plus inférentielle que référentielle, au sens où l'organisation des échanges entre le pôle observation et le pôle prospection des possibles renvoie à une horizontalité dialogale. Cependant, dès lors qu'une collectivité humaine de recherches et de pratiques viendrait à y recourir, de tels projets pourraient effectivement voir le jour et interroger ainsi de fait l'enjeu du recours à l'éthique... inférentielle autant qu'à l'éthique référentielle.

Références bibliographiques

- APEL, K.-O. (1994). *Éthique de la discussion*. Paris: Cerf.
- AUSTIN, J.-L. (1970). *Quand dire, c'est faire* (G. Lane, trad.). Paris: Seuil.
- BLACKBURN, P. (1996). *L'éthique. Fondement et problématiques contemporaines*. Québec: ERPI.
- BLEISCH, P. (2016). Der "Fall Therwil": (Nicht-)Händeschütteln in der Schule als Frage berufsethischen Handelns. *Zeitschrift für Religionskunde / Revue de didactique des sciences des religions*, 3, 102-107.
- BRANDOM, R. (1994). *Making it explicit: Reasoning, representing, and discursive commitment*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- BRANDOM, R. (2011). *Perspectives on pragmatism*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

- CARNAP, R. (2002). *La construction logique du monde* (T. Rivain, trad.). Paris : Vrin.
- Constitution fédérale suisse. (1999). Droits fondamentaux, citoyenneté et buts sociaux. Dans *Constitution fédérale de la Confédération suisse*. Récupéré de <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>
- NATIONS UNIES. (1990). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Récupéré de <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>
- HABERMAS, J. (1999). *Morale et communication*. Paris : Flammarion.
- HARE, R. M. (1952). *The language of morals*, New York, NY : Oxford University Press.
- HEATH, J. (2001). Brandom et les sources de la normativité. *Philosophiques*, 28(1), 27-46.
- HEINZEN, S. (2015). Les implicites conceptuels des recherches sur l'éthique professionnelle enseignante. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 20, 73-88.
- HORGAN, T. et TIMMONS, M. (2006). Cognitivist expressivism. Dans T. Horgan et M. Timmons (dir.), *Metaethics after Moore*. New York, NY : Oxford University Press, 255-298.
- MOREAU, D. (2015). L'éthique professionnelle des enseignants : une pratique de soi vers l'émancipation d'autrui. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 20, 19-38.
- MOORE, G. E. (1903/2012). *Principia Ethica*, New York, NY : Barnes & Noble Digital Library.
- PER – PLAN D'ÉTUDES ROMAND. (2010-2016). *Déclaration de la CIIP*. Récupéré de <http://www.plandetudes.ch/web/guest/pg2-declaration>
- PLATON. (1997). *Gorgias* (M. Croiset, trad.; J.-F. Pradeau, introd.). Paris : Les Belles Lettres.
- QUINE, W. V. O. (1977). *Le mot et la chose* (J. Dopp et P. Gochet, trad.). Paris : Flammarion.
- RORTY, R. (1993). *Contingence, ironie, solidarité* (P.-E. Dauzat, trad.). Paris : Armand Colin.
- SARTRE, J.-P. (1946). *L'existentialisme est un humanisme*, Paris : Nagel.

SWISSINFO. (2016a). *Une poignée de main qui agite toute la Suisse*. Récupéré de http://www.swissinfo.ch/fre/societe/debat-sur-l-integration-des-musulmans_une-poignee-de-main-qui-agite-toute-la-suisse/42070706

SWISSINFO. (2016b). *Poignée de main refusée à l'école: mesure disciplinaire confirmée*. Récupéré de <http://www.swissinfo.ch/fre/poignee-de-main-refusee-a-l-ecole--mesure-disciplinaire-confirmee/42458202>

TIMMONS, M. (1999). *Morality without foundations, A defense of ethical contextualism*, New York, NY: Oxford University Press.